

# Décision n°2025-120 : Accord cadre à marchés subséquents n°23006 - Prestations d'impression - Avenant n°01 relatif à un changement de domiciliation et de SIRET

1 DOCUMENT - Publié le 15 mai 2025

**DÉCISION**  
n° 2025-120  
Envoi le : 13 MAI 2025  
Publication : 13 MAI 2025  
Visibilité : 17 MAI 2025

**COMMANDE PUBLIQUE**  
Accord cadre à marchés subséquents n°23006  
Prestations d'impression  
Avenant n° 01 relatif à un changement de domiciliation et de SIRET

Le Président du Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, (II) notamment l'article L. 3211-10.
- Vu les décrets n° 40-1004 du 28 juillet 2002, du 23 mai 2003, du 23 mai 2003, n° 21, sur l'UICN et du 21 mai 2003, sur la réforme de l'administration publique et de l'État.
- Vu l'arrêté n° 2020-00 portant délégation de fonctions et de signature à M. Yves Matouz, 10<sup>e</sup> adjoint préfectoral du Grand Lac en charge de la commande publique.
- Vu le cours de la commande publique.

Considérant le consentement formel soumis à l'issue d'un appel d'offres lancé  
Considérant le notification effectuée le 20/03/2025 à l'entreprise Ma Boîte Impression

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1 : AVENANT**  
L'entreprise Ma Boîte Impression (Inscrit le 21-03-Rex-Matouz-Ray - 70110 Vézelay  
Rue du Commerce et représentée par Sébastien Ferdi SA/SA) ayant pour SIRET 834 369 662 00027 a obtenu la domiciliation en date du 20/04/2025.

La domiciliation est dissoute : 46 route d'Aymeray, 70600 Bletterans  
Le nouveau SIRET 834 369 363 00026.

**ARTICLE 2 : NOTIFICATION**  
Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le PRÉFET DE LA SAONE
- M. le Recteur
- L'ensemble des autres Ma Boîte Impression

Cette décision, une fois notifiée, prendra effet à compter :

- 1. Par le vers de "notre" présent, dans les deux mois suivant son caractère notifié, par lettre recommandée à l'adresse du Président du Grand Lac, le dépôt sera rendu dans deux mois au plus tard.
- 2. Par le verso du recours contredit dans les deux mois suivant son caractère notifié, par dépôt au greffe du conseil d'administration du Grand Lac ou devant le Procureur de la République.

Attestons,

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,  
en faveur MERCIER Yves (Président Communauté de Communes du Pays de Vézelay),  
le 15/05/2025 09:33:06  




**DEC\_2025-120.PDF**

 **TÉLÉCHARGER** | (PDF, 469,8 KO)



**GRAND LAC**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLO  
OMÉRATION  
1500 Boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.